

Communiqué de presse - Moutier, le 13.12.2016

Le Canton du Jura, ou l'art de confondre ses propres intérêts avec ceux de la population de Moutier

Moutier, le 13 décembre 2016 – Le comité Moutier-Prévôté a pris connaissance du message que le Canton du Jura entend transmettre à la population de Moutier en vue de la votation du 18 juin 2017. Sans surprise, celui-ci se contente au mieux d'offrir autant à la Cité Prévôtoise qu'en cas de maintien dans le Canton de Berne, mais sans fournir la moindre garantie sur les moyens de ses ambitions. La recherche à court terme d'économies d'échelle et de ressources fédérales augmentées grâce à 7700 nouveaux habitants apparaît au final bien davantage prioritaire pour le Canton du Jura que le développement à long terme de Moutier.

Le comité Moutier-Prévôté a pris connaissance du message que le Canton du Jura entend transmettre à la population de Moutier en vue de la votation du 18 juin 2017. Après analyse, il estime que ce texte appelle les commentaires suivants :

« *Procédures et institutions* »

Une incertitude institutionnelle majeure

Si Moutier décidait de privilégier le rattachement au Canton du Jura le 18 juin 2017, elle ne pourra plus revenir en arrière. Or, l'ensemble des promesses en lien avec les réformes institutionnelles à mener au sein du Canton du Jura devront encore être soumises à l'accord du Parlement, puis de la population du Canton du Jura, mais après le 18 juin 2017... Pieds et poings liés car minoritaire, Moutier pourrait alors se voir imposer une situation bien moins réjouissante que celle qui est aujourd'hui dépeinte pour l'attirer. Enfin, après une période de protection de 5 ans, la perspective qu'un seul cercle électoral soit constitué dans un futur Canton du Jura augmenté signifie aussi le risque d'une représentation politique plus faible pour Moutier.

« *Employés de l'Etat* »

Quid du 2^e pilier ?

La question du 2^e pilier n'est pas abordée dans l'affirmation de la reprise des employés concernés de l'administration cantonale bernoise par l'administration jurassienne. Il n'est en effet question que du salaire nominal. Elle est cependant loin d'être anecdotique. Pour rappel, la Caisse de pension du Canton du Jura est en très mauvaise santé (déficit technique de 700 millions, taux de couverture à 60%, exercice 2015 à l'équilibre grâce à l'activation de 65 millions de réserves, reste 45 millions de réserves, etc.). Elle nécessitera une recapitalisation massive ces prochaines années de plusieurs centaines de millions. Au-delà de la qualité des retraites proposées, tous les habitants de Moutier sont aussi concernés comme contribuables.

« *Administration décentralisée* »

Le plaisir de se déplacer...

Le Canton du Jura dit vouloir implanter quelque 170 emplois de l'administration cantonale à Moutier pour compenser le départ de l'administration bernoise, ceci à travers l'arrivée de certains services spécifiques, selon le principe de « l'administration décentralisée ». Il convient tout de même de souligner que ce principe marche dans les 2 sens et que l'accès à une majorité de services publics exigerait aussi pour la population de Moutier de se déplacer ailleurs dans le Canton du Jura. Tout ne serait forcément pas à Moutier. Et cette mesure n'est évidemment pas gravée dans le marbre pour la nuit des temps.

« *Scolarité obligatoire et formation* »

Au mieux, rien ne changerait..., et demain ?

Le Canton du Jura prétend que l'offre de formation (scolarité obligatoire et secondaire) à Moutier resterait inchangée en cas de transfert dans le Canton du Jura. Notamment grâce à des accords avec le Canton de Berne qui pourraient être signés pour que les élèves bernois puissent continuer d'y venir. Pour l'heure, rien de tout ceci n'est garanti. On parle de maintenir le ceff Artisanat ou, à défaut, d'installer une unité du Centre jurassien d'enseignement et de formation. On ne trouve aucun engagement relatif à l'Ecole de maturité spécialisée, qui a d'ailleurs son pendant qui existe déjà à Delémont, ni concernant les cinq classes d'année de préparation professionnelle, tout simplement parce que cette offre n'existe pas dans le Canton du Jura. Les conditions ne sont pas connues, et il n'est pas sûr du tout que les communes bernoises avoisinantes et le Canton de Berne acceptent de se faire tondre pour financer les infrastructures scolaires d'un Moutier devenu jurassien.

Par ailleurs, il ne s'agit pas de regarder ce qui pourrait se passer dans les 5 prochaines années, mais bien au-delà. Incontestablement, pour Moutier, le fait de ne plus être la capitale du Jura bernois, et de bénéficier à ce titre d'une considération spécifique par le Canton de Berne, conduira à terme à un désengagement de celui-ci à Moutier. Or, il n'est pas sûr, et même peu probable, que le Canton du Jura dans 10, 20 ou 100 ans, dispose seul des moyens de maintenir une offre de formation similaire à celle disponible actuellement.

« *Hôpital* »

Chronique d'une mort annoncée

Comme dans le domaine de la formation, il est illusoire de penser qu'à long terme, le Canton du Jura aura la capacité de maintenir et financer seul à Moutier des infrastructures de soins d'envergure cantonale ou régionale, qu'il possède aussi à Delémont et peine déjà à financer par ailleurs. D'un point de vue stratégique, le Canton de Berne n'aura plus le même intérêt à investir sur le site si Moutier n'est plus la capitale du Jura bernois. Clairement, les chances de maintien d'un vrai hôpital à Moutier (et des emplois qui vont avec) sont meilleures dans le Canton de Berne. Il est permis de se poser la question de savoir quelles seraient les « missions spécifiques » évoquées, susceptibles de renforcer le site hospitalier de Moutier si le Canton de Berne devait se désengager.

« *Développement territorial et économique* »

Capitale de « plus rien du tout », Moutier ne deviendra jamais « le grand Moutier »

En terme de développement territorial, la seule certitude pour Moutier, en cas de départ dans le Canton du Jura, est de ne plus être la capitale du Jura bernois et de devoir renoncer à la fusion des 10 communes de la Prévôté (10'000 habitants), projet déjà bien étudié et aux avantages nombreux. Entrer dans le canton du Jura, c'est clairement choisir le scénario d'un petit Moutier isolé de sa région dans un petit canton, plutôt que celui d'un grand Moutier plus fort dans un grand canton, qui pourrait se dessiner ces prochaines années.

Si Moutier reste bernoise, le Canton de Berne pourra aussi enfin y réinvestir sans craindre d'y perdre son temps et son argent. Avec des moyens autrement plus importants que ceux du Jura ! L'attractivité sera également augmentée pour les investisseurs privés.

Enfin, oser insérer dans le chapitre « Développement économique » que l'échange des plaques d'immatriculation pour les véhicules automobiles serait gratuit en cas de changement de canton est une insulte à l'intelligence de la population de Moutier. Mais la portée risible de cette mesure mise en avant montre finalement bien le peu d'arguments économiques en faveur d'un rattachement de la ville au Canton du Jura dans une perspective à long terme.

Conclusion

Pour le comité Moutier-Prévôté, l'analyse du message produit par le gouvernement jurassien montre bien l'absence de réelle vision d'avenir à long terme pour la Ville de Moutier et la faiblesse du partenaire Jura. Les très éventuels avantages concrets d'un rattachement sont de portée extrêmement modeste et à court terme, les vrais enjeux à long terme étant occultés sous un flot de vagues promesses qui seront vite oubliées et n'engageront finalement qu'assez peu les successeurs de ceux qui les ont tenues, si les moyens viennent à manquer.

En fin de compte, c'est dans le rapport à l'intention du Parlement jurassien que l'on trouve quelques éléments sur les réelles motivations des autorités jurassiennes à intégrer Moutier, à la lumière de la conjoncture actuelle (p.10) : « En cas de transfert de la cité prévôtoise, le canton du Jura percevra probablement des revenus supplémentaires au titre de la péréquation financière fédérale, estimés à 26 millions de francs par les experts pour l'année 2016. Il utilisera ces ressources pour financer les prestations publiques supplémentaires qu'il sera appelé à fournir. »

C'est donc uniquement grâce à l'espoir d'une manne fédérale augmentée que le Canton du Jura prévoit de pouvoir accueillir la Ville de Moutier et lui fournir les prestations publiques nécessaires. Le gouvernement oublie cependant de préciser, comme le mentionne pourtant dûment le rapport d'experts, que la tendance actuelle est à une diminution dès 2020 des ressources issues de la péréquation (-8 millions pour le Jura) et que rien ne permet réellement de savoir quelle sera l'évolution future. Pour le Canton suisse qui « a le plus faible potentiel de ressources » (Cf. : site web du Département fédéral des finances : <https://www.efd.admin.ch/efd/fr/home/themen/finanzpolitik/perequation-financiere-nationale.html>), le pari est risqué.

Selon Moutier-Prévôté, le Canton du Jura joue en fait à quitte ou double avec l'arrivée de Moutier. Il espère pouvoir réaliser des économies d'échelle et tirer un plus gros lot à la loterie de la péréquation fédérale avec 10% d'habitants en plus, condition nécessaire pour financer un appareil d'Etat forcément plus coûteux par habitant dans un petit canton que dans un grand.

Pour la population de Moutier, en pensant aussi à ses descendants, il y a donc lieu de bien s'interroger sur la réelle capacité de l'Etat jurassien à honorer ses nombreuses promesses, compte tenu de sa fragilité connue. A cet égard, le Canton de Berne restera lui encore longtemps un allié d'une toute autre dimension.

Le comité Moutier-Prévôté